Vers une école romande

Autor(en): **Roland, Claude**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **54 (1962)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-385243

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Nous, syndicalistes, avons appris toute notre vie à faire une distinction nette entre, d'une part, les communistes, que nous considérons comme des ennemis mortels de la démocratie et, d'autre part, les démocrates sociaux, que nous jugeons comme des partisans loyaux de la démocratie. Pour tenir compte des réalités et être efficaces, les libéraux doivent accueillir favorablement la coopération des socialistes démocratiques, des syndicalistes socialistes et de toutes les autres forces véritablement démocratiques dans la lutte contre le communisme considéré comme un fléau mortel pour la dignité humaine, la liberté et la paix mondiale.

Les forces puissantes du communisme totalitaire auxquelles nous devons nous opposer aujourd'hui impliquent des efforts coordonnés par tous ceux qui croient à la liberté humaine considérée comme un élément de base pour un monde axé vers le progrès et la paix.

Vers une école romande

Par *Claude Roland*

La Société pédagogique romande a consacré l'essentiel de son 30e congrès, qui s'est déroulé à Bienne les 23 et 24 juin dernier, aux problèmes de l'harmonisation des structures et des programmes scolaires dans nos différents cantons romands.

Nos lecteurs se souviendront que la *Revue syndicale suisse* avait traité de ces questions majeures dans le numéro de janvier 1962. Robert Deppen, alors secrétaire romand de la VPOD, avait introduit le sujet sous le titre: « Le syndicalisme et l'avenir des jeunes ». M. J.-P. Rochat, instituteur de Blonay, qui rédigea le substantiel et passionnant rapport soumis au congrès de la Société pédagogique romande de cette année, avait lui-même posé le problème dans toute son ampleur sous le titre: « Vers une école romande. »

Au cours d'une conférence de presse préliminaire, M. J.-P. Rochat, de la Société pédagogique romande, avait attiré l'attention sur la situation scolaire particulière en Suisse, caractérisée par une autonomie cantonale presque absolue. Les dispositions fédérales ne limitent en fait les cantons qu'en ce qui concerne l'éducation physique et l'obtention des certificats de maturité.

Jusqu'à un passé récent, les avantages de ce système l'emportaient sur les inconvénients, constata objectivement l'orateur.

La situation est différente aujourd'hui. L'industrie essaime partout. Les innovations techniques abolissent les distances. L'Ecole polytechnique de Lausanne réunit les futurs ingénieurs de toute la Suisse romande. Enfin, la radio tisse une chaîne d'intérêt, de

distraction, de source culturelle commune entre les diverses régions, dans une totale insouciance des frontières.

Il s'ensuit que la plupart des obstacles qui s'opposaient naguère à une harmonisation scolaire sont levés aujourd'hui. En même temps, les désavantages d'un cantonalisme figé apparaissent toujours plus nettement. Nos collaborateurs de janvier 1961 avaient déjà attiré l'attention sur les inconvénients qui peuvent résulter, pour les élèves des écoles primaires spécialement, du fait des mutations des parents d'un canton à un autre, sur les absurdités économiques résultant de l'édition de manuels différents dans tous les cantons, sur les multiples désagréments qui résultent de la situation actuelle, aussi bien dans le domaine des structures que dans celui des programmes et des manuels.

Dans ces conditions, les protagonistes d'une école romande préconisent une coopération étroite qui conduise du cantonalisme au fédéralisme. Ils rappellent que l'école, tôt ou tard, devra adopter les moyens d'information du siècle: cinéma, radio, télévision, en signalant l'obstacle majeur de la disparité des programmes.

La Société pédagogique romande envisage également une meilleure dissémination des gymnases sur une base intercantonale. Elle argue du fait patent que l'enseignement professionnel, grâce à des ordonnances fédérales dont personne ne se plaint, a depuis longtemps réalisé cette redistribution des secteurs scolaires.

Une autre innovation souhaitable, liée à l'avènement d'une école romande, est celle de l'introduction d'études à domicile pour l'obtention du bachot par correspondance. On voit immédiatement l'intérêt d'une telle réforme non seulement pour les infirmes et les isolés, mais surtout pour les autodidactes de la classe ouvrière, laquelle constitue un réservoir inépuisable pour la relève professionnelle, scientifique et technique à l'ordre du jour.

Le porte-parole de la Société pédagogique romande se réfère à ce propos à la récente enquête du sociologue Roger Girod, qui révéla que le quart à peu près des jeunes gens entrent en apprentissage, ou dans quelque autre emploi non qualifié, sans avoir dépassé la formation normale d'un enfant de 12 ou 13 ans. L'école devrait trouver d'urgence une solution au problème de ces élèves qui ne mordent guère aux méthodes d'enseignement traditionnelles. Les humanités classiques considérées comme instrument idéal de culture ne paraissent pas applicables telles quelles à la masse. Il faut donc trouver d'autres voies pour utiliser mieux les aptitudes particulières. On s'achemine vers une formation intellectuelle poursuivie bien au-delà de l'âge scolaire. Une éducation permanente, avec l'organisation qu'elle suppose et les moyens à mettre en œuvre, est dans la ligne de l'évolution.

Ces novateurs ne contestent pas aux cantons le devoir de continuer à régler l'administration scolaire, les questions financières,

de construction, du contrôle de l'enseignement. Mais ils préconisent une harmonisation poussée parce que les disparités entravent dès le départ tout aménagement intercantonal efficace. C'est le cas des structures: début de l'année scolaire, âge d'entrer à l'école, passage primaire-secondaire, durée et organisation interne de l'école secondaire. Ils insistent sur la coordination des programmes et des manuels, la formation des maîtres.

M. J.-P. Rochat et ses amis proposent encore la création d'une commission romande officielle de coordination scolaire instituée d'un commun accord par les autorités des six cantons intéressés.

Cet organe serait le noyau d'une coopération toujours plus poussée des instances officielles. Sous son égide se constitueraient par la suite de nombreuses sous-commissions chargées d'études de détail.

Le rapporteur général conclut en signalant que l'opinion publique, dans son ensemble, paraît bien disposée à l'égard d'une harmonisation romandes des écoles. Les innombrables témoignages d'intérêt qu'il a recueillis depuis deux ans lui permettent d'assurer que l'idée fait un progrès rapide dans les esprits. C'est ainsi, par exemple, que l'enquête réalisée l'an dernier par la *Gazette de Lausanne* a fait apparaître 87% de réponses favorables à la création d'une école romande. Il ne néglige pas cependant le poids des traditions. Seule une information objective pourra disposer peu à peu les responsables de l'école à effectuer le virage romand.

Dans cette œuvre de longue haleine, la *Revue syndicale suisse* est toujours disposée à collaborer jusqu'au résultat final. Car l'élite des syndicalistes romands s'est prononcée sans équivoque en faveur de cette action d'utilité publique.

Au fil de l'actualité

Par *Jean Möri*

La durée du travail, affaire de prestige?

Nous venons de parcourir l'intéressant rapport du Comité de l'Union centrale des associations patronales suisses sur le 54e exercice de l'année 1961.

C'est un document précieux, divisé en huit parties consacrées à l'organisation, aux conditions de travail, aux assurances sociales, aux problèmes d'organisation internationale, aux questions diverses ainsi qu'à la statistique.

Le chapitre consacré à la durée du travail retiendra particulièrement l'attention des syndicalistes. Les rapporteurs prétendent que la question de la durée du travail est d'ailleurs devenue pour les